

Délibération n°181/2025

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2025

Date de convocation : 17 octobre 2025	Nombre de présents : 52
Effectif légal du conseil communautaire : 80	Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de membres en exercice : 79	Nombre de votants : 59
Date d'affichage : 17 octobre 2025	

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle de la Halle aux Grains de la commune de Toucy, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du dix-sept octobre deux mil vingt-cinq, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CHANTEMILLE Sophie, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, COUET Micheline, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DESNOYERS Jean, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GAVILLON Francine, GERARDIN Jean-Pierre, GIROUX Jean-Marc, GRAUX Sylvain, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JAVON Fabienne, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MICHEL Nathalie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PAURON Éric, PICARD Christine, POUILLOT Denis, PROT Michel, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, RIGAULT Jean-Michel, ROY Daniel, SALAMOLARD Jean-Luc, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SOCHON Christian, VAN DAMME Hervé, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCHE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, WERA Patricia,.

Délégués titulaires excusés : BECKER Cécile, CARRÉ Michel (suppléante Mme WERA), CONTE Claude (suppléant M. VAN DAMME), DEMERSSEMAN Gilles (pouvoir à M. Kotovtchikhine), DROUHIN Alain (pouvoir à Mme Beaujard), JACQUET Luc (suppléant M. Graux), JACQUOT Brigitte, LHOTÉ Mireille, LOURY Jean-Noël (pouvoir à Desnoyers), PERRIER Benoit, PRIGNOT Roger (pouvoir à Mme Michel), SAULNIER Nathalie (pouvoir à Mme Javon), THIEULENT Maryline (pouvoir à M. Vassent), WLODARCZYK Monique (suppléante Mme Gavillon), XAINTE Arnaud (pouvoir à Mme Grosjean).

Délégués absents : CHAMPAGNAT Jean-Louis, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia, DA SILVA MOREIRA Paulo, DUFOUR Vincent, FOUCHER Gérard, GERMAIN Robert, GUILLAUME Philippe, HOUBLIN Gilles, JOURDAN Brice, MACCHIA Claude, MELLIN Solange, REVERDY Chantal, REVERDY Gilles, SANCHIS Jean-Pierre.

Secrétaire de Séance : COUET Micheline

OBJET : Projet d'acquisition de l'internat de l'ex CFA de Champignelles (portage par l'EPF Doubs BFC)

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.1111-1, permettant aux personnes publiques d'acquérir à l'amiable des biens et droits immobiliers ;
- Vu l'arrêté préfectoral instituant l'Établissement Public Foncier Doubs Bourgogne-Franche-Comté (EPF Doubs BFC) et définissant ses missions en matière de portage foncier ;
- Vu le courrier du Vice-président de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Monsieur Michel Neugnot, en date du 15 mai 2025, proposant à la Communauté de communes de Puisaye-Forterre l'acquisition des bâtiments de l'ancien internat pour 177 000 € HT ;

Délibération n°181/2025

- Vu l'avis des Domaines sollicité par la Région Bourgogne-Franche-Comté, en date du 5 octobre 2025 ;
- Vu l'avis favorable du Conseil des Maires du 7 juillet 2025 ;
- Vu le règlement d'intervention de l'EPF Doubs BFC ;
- Vu le projet de convention opérationnelle à intervenir entre l'EPF et la Communauté de communes ;
- Considérant que le site de l'ancien internat du CFA de Champignelles, situé sur les parcelles cadastrées AH 213 et AH 216, comprend plusieurs bâtiments (internat, restauration, logements et espaces techniques) aujourd'hui inoccupés ;
- Considérant que cette vente constitue une opportunité stratégique pour un équipement structurant, immédiatement exploitable pour des usages culturels, touristiques et associatifs ;
- Considérant que la commune de Champignelles a déjà engagé des démarches d'occupation sur une autre partie du site, renforçant ainsi l'intérêt d'une coordination intercommunale ;
- Considérant que la Communauté de communes souhaite acquérir et valoriser ce bien en partenariat avec l'EPF, afin d'étaler dans le temps l'effort financier et garantir une gestion publique du foncier ;
- Considérant que l'opération s'inscrit dans une dynamique de partenariat public-privé souple, associant notamment Campus Mana, les Estivales de Puisaye, le Domaine des Perriaux (en lien avec la Fédération Française de Danse Sportive), et le spectacle pyromélodique de Rogny-les-Sept-Écluses ;
- Considérant qu'une convention opérationnelle précisera les modalités de portage, la durée, les conditions financières et les engagements respectifs de l'EPF et de la Communauté de communes ;
- Après avoir entendu l'exposé et sur proposition du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 56 voix pour, 2 contre et 1 abstention :

- Approuve le principe d'acquisition du bien au prix de 177 000 € HT, sous réserve de l'accord définitif de l'EPF et des conditions de portage définies dans la convention ;
- Décide de confier à l'EPF Doubs BFC le portage foncier du site de l'ancien internat du CFA de Champignelles (parcelles AH 213 et AH 216) ;
- Autorise le Président à signer la convention opérationnelle correspondante ainsi que tous documents s'y rapportant ;
- Charge le Président de signer tout acte relatif à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

